

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/09/2022

Nombre de membres		
Affiliés	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2022, le 30 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 23/09/2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/09/2022.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

Excusés :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHARRETON Amandine à M. LONGCHAMBON Vladimir, M. POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal.

Absents : Mme CHABERT Nadège.

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy.

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2022_07_03 – DECISION MODIFICATIVE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : CHARGES SALARIALES ET PATRONALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le budget primitif de la commune ;

M. le maire expose :

- Depuis le 1^{er} janvier 2013, tous les élus, qu'ils aient ou non cessé leur activité professionnelle, ont la possibilité d'adhérer à un régime de retraite supplémentaire par rente dès lors qu'ils perçoivent une indemnité de fonction.

La décision d'adhésion au régime supplémentaire de retraite appartient à l' élu. Son taux de cotisations ne peut excéder 8 % du montant total des indemnités perçues.

Lorsque l' élu choisi d'adhérer, la collectivité territoriale est tenue de verser une cotisation du même montant à l'organisme choisi par l' élu.

La participation de la collectivité est une **dépense obligatoire** (article L.2321-2 du CGCT)

Considérant que la commune a été informée d'une demande d'adhésion après le vote du budget ainsi que du rachat des périodes depuis le début du mandat ;

Considérant que le taux choisi est de 8 % soit un taux global de 16 % (part élu + part collectivité) ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le



ID : 063-216302380-20220930-2022_07_03-BF

M. le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative du budget de l'exercice 2022 suivante :

Dépenses en Section de fonctionnement :

Article 6531 – Indemnités	+ 540.00 €
Article 6533 – Cotisations de retraite	+ 800.00 €
Article 615228 – Entretien et réparations autres bâtiments	- 1 340.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. **AUTORISE** la décision modificative suivante :

Dépenses en Section de fonctionnement :

Article 6531 – Indemnités	+ 540.00 €
Article 6533 – Cotisations de retraite	+ 800.00 €
Article 615228 – Entretien et réparations autres bâtiments	- 1 340.00 €

2. **DONNE** tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/10/2022

Le Maire

Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire de séance

M. LEMAITRE Guy

MONTFERMY - MONTFERMY - DM - 2022

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

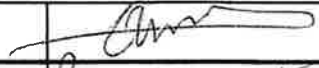






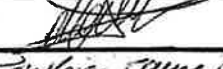


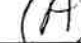
Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES :
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 23/03/2022

Présenté par Le maire (1),
 A Montfermy, le 30/03/2022
 Le maire,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Montfermy, le 30/03/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ARNAUD Daniel	
CHARRETON Amandine	
CHAUVY Christiane	
CONDAT Daniel	
FAURE Pascal	
LEMAITRE Guy	
LONGCHAMBON Vladimir	
NOALHAT Alexandre	
POURTIER Stéphane	
ROBERT Claude	
ROY-CHABERT Nadège	

Certifié exécutoire par Le maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Montfermy, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.